

*Demande de subvention association  
« Cyclisme au Féminin » pour organisation  
course cycliste du 10 juin 2023*

Nombre de Conseillers

En exercice 11  
Présents 9  
Votants 9

L'an deux mil vingt - trois  
le trente janvier à dix-neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge  
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 janvier 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,  
CIBERT, MM BONNAUD, REBEYRAT (arrivé à 19 h 45), PASCAL,  
MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET

Mme CIBERT a été élue secrétaire

**DEMANDE de SUBVENTION ASSOCIATION « CYCLISME au FÉMININ » pour  
ORGANISATION COURSE CYCLISTE du 10 JUIN 2023**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'association « Cyclisme Au Féminin » sollicitant une subvention pour l'organisation de l'épreuve cycliste du 10 juin 2023.

Pour rappel cette course cycliste figure au calendrier national des courses élite féminine et constitue la 4<sup>ème</sup> manche de la coupe de France Féminine.

Cette manifestation sportive animera le bourg de Nouic et permettra la découverte de la commune par les sportives et leur entourage.

La mise en place d'un point de passage de la meilleure sprinteuse est prévue dans le Bourg.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 400 € soit allouée à l'association « Cyclisme Au Féminin » pour l'organisation de l'épreuve cycliste du 10 juin 2023 ; cette course traversant la commune de Nouic avec mise en place d'un point de passage de la meilleure sprinteuse dans le Bourg

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (contre Mme DELUCHE)**

- Décide d'accorder à l'association « Cyclisme Au Féminin » une subvention d'un montant de 400 € aux conditions ci-dessus exposées.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Communal
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Prefecture  
Publié le 6 février 2023



POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 6 février 2023

Le Maire  
Serge NOUGIER

